



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 4 septembre 2025 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : Mme Daniela Miéville
Scrutateurs : Mme Stéphanie Aquin - M. Claudio Eyrauch
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Secrétaire supp. : Mme Fiona Calame
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 juin 2025**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/12 : Ecole provisoire au Pontet – Acquisition de containers – Demande de crédit**
7. **Préavis 2025/13 : Bâtiment Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Crédit d'étude**
8. **Droit d'initiative**

(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

- a. Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Schnorhk : « Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQ+ à Ecublens »
- b. Développement du postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Pour un parrainage des bancs publics »
- c. Développement du postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Allô les Pompiers, la caserne prend l'eau : Pour des infrastructures adaptées pour notre SDIS »

9. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

10. Divers

Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal de **ce 4 septembre 2025**.

C'est un grand honneur de me retrouver à cette place aujourd'hui devant cette Assemblée. Je vous remercie d'avance pour votre indulgence en cas de bégaiement ou d'oubli de votre nom. Je sais que je pourrai compter sur l'appui de mes deux secrétaires en cas d'erreur et je les remercie d'ores et déjà pour l'aide apportée pour la préparation de cette séance.

1. Appel

Je passe sans tarder la parole à Madame la Secrétaire, Silvana Passaro pour l'appel.

- **L'appel révèle la présence de 53 Conseillères et Conseillers sur 75, 22 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Christine Bolatdemirci, Ines Bortis Bagnoud, Julie Camba, Pierre Chapuisat, Thomas Colau, Mattia De Cagna, Deborah Demontis, Françoise Favre, Maya Frühauf, Ophély Gabriel, Daniel Gonzalez, Aitor Ibarrola, Naser Iseni, Alfonso Izzo, Michele Mossi, Carla Passaro Pamela Raboud, Didier Realini, Yasmina Sandoz, Alexandre Spring et Pavle Velkov

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 27.

2. Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

Le 24 juillet 2025, nous avons eu à déplorer le décès de notre concitoyen Jacques Neiryndck, je passe la parole à notre Syndic, Christian Maeder.

M. le Syndic, Christian Maeder

C'est avec une profonde émotion et tristesse que nous avons appris le décès, le 24 juillet dernier, de notre illustre concitoyen Jacques Neiryndck ; il aurait célébré en août son 94^{ème} anniversaire.

Né en 1931 à Uccle, en Belgique, Jacques Neiryndck a choisi la Suisse pour y inscrire durablement son parcours professionnel, de vie et de pensée. Naturalisé suisse, il est nommé en 1972 professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, où il enseignera jusqu'à sa retraite, obtenant le titre de Professeur honoraire. Auparavant, il avait transmis son savoir à l'Université de Kinshasa, puis travaillé à Bruxelles, témoignant dès ses débuts d'une ouverture internationale et d'un engagement constant pour l'éducation.

Son activité intellectuelle ne se limita pas à l'enseignement. Présence marquante sur la scène médiatique, il participa régulièrement à des émissions de la Télévision suisse romande, telles que « *Cinq sur cinq* » ou « *A bon entendeur* ». Défenseur vigilant des consommateurs, il publia de nombreux travaux scientifiques et plusieurs ouvrages sur le consumérisme, qui firent autorité dès les années 1970.

Parallèlement, Jacques Neiryndck mena une carrière littéraire féconde. Son premier roman, « *Et Malville explosa* », parut en 1988 ; il fut suivi par de nombreux autres ouvrages, allant du roman engagé au polar historique, témoignant toujours de sa curiosité et de son acuité critique.

En 2018, dans « *Le secret des Suisses – Le goût du consensus* », il développa encore sa réflexion sur le vivre-ensemble et sur la spécificité du modèle politique helvétique, imaginant même le concept d'acratie, une politique tournée non vers le pouvoir, mais vers le bien commun.

Homme d'idées, Jacques Neiryndck fut aussi un homme d'action. Elu Conseiller national sous les couleurs du Parti démocrate-chrétien, il siégea sous la Coupole fédérale de 1999 à 2003 puis de 2007 à 2015. À l'échelle communale, il manifesta également un profond attachement à Ecublens, où il prit une part active à la vie du Conseil communal, de 2006 à 2012 puis de 2016 à 2021, sous l'étiquette du groupe *Ecublens forum d'opinions libres*.

Jacques Neiryndck laisse à notre commune le souvenir d'un citoyen engagé, d'un professeur passionné, d'un écrivain visionnaire et d'un parlementaire fidèle à ses convictions.

Par son œuvre, sa voix et son action, il a marqué durablement notre mémoire collective.

Municipalité et Conseil communal d'Ecublens saluons ce soir avec respect sa mémoire et exprimons à sa famille et à ses proches notre profonde sympathie.

Au chapitre des représentations

J'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- A la fête nationale du 1er août
- **Le samedi 16 août** pour l'assemblée générale de l'Abbaye d'Ecublens lors de la séance des tirs
- **Le lundi 25 août** pour la garden Party organisée par la Municipalité pour les nouvelles citoyennes et les nouveaux citoyens suisses

Au chapitre des correspondances

Le mardi 19 août, j'ai reçu par l'intermédiaire du greffe, un courrier de la direction des finances communales, concernant la Soirées d'information sur MCH2 aux élues et élus.

⇒ **Annexe 1**

Le 20 août 2025, j'ai reçu un mail du Greffe. Je vous en donne la lecture.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la Municipalité n'a pas d'objet à soumettre au Conseil communal lors de la séance prévue le jeudi 2 octobre 2025.

Dès lors, nous vous laissons le choix d'annuler ou de maintenir cette séance.

Nous nous chargerons, le cas échéant, de publier un avis d'annulation aux piliers publics ainsi que sur le site internet de la Ville et de transmettre l'information par courriel à tous les membres du Conseil communal.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Suite à ce mail, j'ai réfléchi sur les possibilités de maintenir le Conseil Communal du 2 octobre. En effet, je voulais permettre aux Conseillères et Conseillers communaux de pouvoir déposer des droits d'initiative et de ne pas trop attendre pour leur traitement. D'autre part, les membres du Bureau avons reçu, lors de la passation, le rapport sur l'évaluation du Plan Climat, Je souhaitais que les questions des Conseillères et Conseillers communaux sur ce sujet du plan climat puissent recevoir des réponses.

J'ai contacté Mme la Municipale Petoud. Nous avons dans l'idée de faire une Commission sur la brochure. Pour connaître la procédure, j'ai consulté notre préfet, Monsieur Jonas Kocher et voici sa réponse écrite à mes questions :

Madame la Présidente du Conseil communal,

Suite à notre contact téléphonique de ce jour concernant vos questions :

- *Puis-je transmettre la note de la Municipalité concernant le plan climat à une commission ?*

- *Puis-je faire intervenir le rédacteur de la note d'information au Conseil communal ?*

Voici les réponses que je peux vous apporter :

Concernant le renvoi de la note à une commission

Vous pouvez le faire si l'une des commissions permanentes prévues par votre règlement est compétente pour traiter ce point. Or, après lecture de votre règlement et ne connaissant pas le contenu de la note de la Municipalité en lien avec le plan climat, je constate que vous ne disposez d'aucune commission permanente ou thématique en lien avec le plan climat, ni d'une commission municipale spécifique à ce sujet.

À titre de précision, une commission permanente peut se réunir pour discuter de tout sujet et en rendre compte au Conseil, même lorsqu'il n'y a pas de vote à la clé. En revanche, lorsqu'une commission ad hoc est constituée, elle doit obligatoirement traiter un objet qui sera soumis au vote du Conseil.

En l'occurrence, la note d'information relative au plan climat n'est pas soumise au vote du Conseil. Dès lors, vous ne pouvez pas renvoyer ce document à une commission ad hoc.

Néanmoins, vous pouvez transmettre la note à l'ensemble du Conseil et soit l'intégrer au point 9 « communications de la Municipalité » de l'ordre du jour de la séance du 4 septembre, soit créer un point spécifique afin de discuter du document.

Dans tous les cas, le Conseil ne pourra que prendre acte du contenu de cette note.

Concernant l'intervention de l'auteur de la note d'information

Si la Municipalité, l'auteur de la note et le Conseil sont d'accord, cela ne pose aucun problème. Il vous faut toutefois obtenir au préalable l'accord formel de la Municipalité.

Dans ce cas, je vous recommande d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de la manière suivante :

Point XX : « Présentation de Monsieur X / Madame Y concernant le document ABC ».

Ainsi, si un membre du Conseil souhaite s'y opposer, il devra demander une modification de l'ordre du jour.

J'espère avoir répondu à vos questions et je vous souhaite une agréable après-midi.

Comme discuté au téléphone, je joins M.Besson à la discussion

Avec mes salutations les meilleures

Le Bureau a siégé le 27 août et a retenu la solution de faire un point spécifique sur le sujet. Le but étant que M. Stanilas Gouhier puisse venir au prochain Conseil communal, afin qu'il présente son rapport et réponde à vos questions. Cette proposition a été soumise à la Municipalité, qui l'a validée. L'ordre du jour vous parviendra sous peu, ainsi que le rapport sur l'évaluation du Plan climat.

Le vendredi 28 août, j'ai reçu de la part de l'Arasol, une invitation à la présentation du projet de nouvelle gouvernance par la DGCS destinées à tous les Conseillères et Conseillers communaux.

Ce courriel vous a été transmis par notre Secrétaire communale en date du dimanche 31 août.

Le jeudi 4 septembre, j'ai reçu un courrier de M. Delabays

⇒ **Annexe 2**

Au chapitre du secrétariat

Mesdames les Secrétaires rappellent que si vous souhaitez projeter une, voire plusieurs slides, vous pouvez leur envoyer votre présentation, par mail, **au plus tard midi de la veille** du jour du Conseil et n'oubliez pas d'indiquer à quel chapitre celle-ci doit être insérée dans le PowerPoint.

Les Scrutateurs vous prient de venir chercher votre zappette individuellement, afin d'éviter les erreurs sur le nombre de Conseillères et Conseillers présents dans la salle.

Les absences pour le Conseil communal sont à annoncer à votre représentant du Bureau.

En cas de dépôt de postulats, motions ou interpellations, nous vous remercions de nous remettre le document papier, au plus tard le soir du Conseil communal.

3. Approbation de l'ordre du jour – modifié

Mme la Présidente

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- C'est avec **53 OUI** que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 juin 2025

Mme la présidente

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

M. le Conseiller José Birbaum

J'aimerais revenir sur ma prise de parole, à la page 17, concernant le vœu numéro 1 de la Commission de gestion, à savoir : « Savons-nous combien coûte Ecublens Plage à la commune ? Je sais que quand cela avait été discuté en Commission de gestion, il était impossible de voir ce coût, car celui-ci est réparti en plusieurs postes ».

Ensuite, M. le Président prend la parole et il exprime, « La Municipalité souhaite-t-elle répondre à cette question ? »

Je souhaiterais que l'on rajoute un point d'interrogation, afin de comprendre que c'est une question à la Municipalité.

Ensuite de ça, le Président dit, « Il semblerait qu'il soit en effet difficile de répondre de manière immédiate ».

J'aimerais qu'il soit précisé, après la question du Président, que la Municipalité renonce à prendre la parole pour répondre à cette question.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

C'est avec **48 OUI**, et 1 abstention que **le procès-verbal du 20 juin 2025 est accepté.**

5. Assermentation/élection

Mme la Présidente

Conformément à notre ordre du jour, nous n'avons pas d'assermentation ni d'élection.

6. Préavis 2025/12 : Ecole provisoire au Pontet – Acquisition de containers – demande de crédit

Mme la Présidente

Je passe, à présent, la parole à Mme la Conseillère Cindy Cofano, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Cindy Cofano

Lors des délibérations, une Commissaire regrette qu'une option d'achat n'ait pas été prévue dès la signature du contrat de location afin de bénéficier de meilleures conditions.

Après une courte délibération, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission présents vous recommandent d'accepter, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, le préavis 2025/12 tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère Cofano pour son rapport.

Je passe, à présent, la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

J'aimerais annoncer une petite coquille, dans le rapport. En effet, j'ai oublié de mettre « LES VERT.E.S » à côté du nom de Mme la Conseillère Yasmina Sandoz.

Il n'y a pas eu énormément de délibérations, peut-être juste un point qui avait aussi été relevé par la commission ad hoc, si je ne m'abuse, qui est, qu'il serait souhaitable, même lorsqu'on démarre des locations, d'avoir dans l'idée d'un achat éventuel.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/12 tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie M. Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion sur le préavis, je passe la parole à M. le Conseiller Tony Manière.

M. le Conseiller Tony Manière

Conformément à l'article 64 du règlement du Conseil communal, je souhaite me récuser pour ce préavis.

En effet, je suis chef de projet en construction modulaire auprès de la société **Conducta AG**, qui est propriétaire des modules actuellement utilisés au Pontet. Par souci de transparence et respect pour cette Assemblée, je me récuse et ne prendrai ni part aux discussions ni au vote."

Mme la Présidente

J'ouvre à présent la discussion sur le préavis 2025/12 : Ecole provisoire au Pontet – Acquisition de containers – Demande de crédit

M. le Conseiller Cédric Sandoz

En apprenant la nouvelle que notre Municipalité envisageait d'acheter des containers scolaires au Pontet, j'ai repensé à notre séance du Conseil de novembre 2023, et au précédent préavis n° 2023/9 concernant le crédit pour le bâtiment Mars.

"Madame Manzini avait déclaré notamment que la surévaluation de Mars répondait à un besoin actuel avec 3 salles de classes supplémentaires, et qu'il en faudrait 3 autres d'ici 10 ans. La réponse aux besoins de salles de dégagement qui pourra être complétée de manière rapide et facile par l'optimisation des grands espaces dans les couloirs du collège de Jupiter comme nous avons déjà commencé à le faire avec des coûts moindres qui entrent dans les budgets annuels." Extrait du PV du 9 novembre 2023.

Que pense la Municipalité de cette réponse maintenant ?

Mme la Municipale Pascale Manzini

J'ai l'impression que cette question est un peu hors contexte. À l'époque du préavis de Mars, il est vrai que même le Directeur avait confirmé que cela pouvait suffire, puisque nous étions encore en pleine discussion : fallait-il créer un établissement secondaire avec Chavannes et deux établissements primaires avec Chavannes et Saint-Sulpice.

Les échanges avec le canton n'étaient pas encore terminés et ont finalement abouti à la décision que vous connaissez ; à savoir, garder un établissement primaire-secondaire unique à Ecublens. Aujourd'hui, la situation a changé, notamment pour les primaires, en raison des nouveaux plans de quartier en cours. Par exemple, dans le quartier Pontet-Sorge, des élèves sont déjà arrivés à la rentrée et d'autres suivront avec les emménagements prévus en octobre.

Nous avons donc désormais une vision plus précise du nombre d'élèves à venir, puisqu'ils relèvent uniquement de notre commune. À l'époque, le Directeur, qui venait d'arriver, avait des besoins urgents, et la réponse donnée correspondait aux besoins immédiats. Vous l'avez d'ailleurs rappelé.

Quant à l'idée que j'aurais dit que nous étions « tranquilles pour dix ans », je ne sais pas si cela figure dans le procès-verbal ni d'où cela provient. Je ne suis pas certaine de m'être engagée aussi fermement. Mais après tout, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Et il ne s'agit pas tant d'un avis que d'une question de contexte.

Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus au clair sur le nombre d'élèves que nous allons accueillir. Nous ne savons pas encore précisément s'ils seront en primaire ou en secondaire, mais nous disposons désormais des plans de quartier, nous savons où nous allons, et nous appliquons le ratio de 11 % d'élèves par rapport au nombre d'habitants. Pour l'instant, ce calcul correspond bien à la réalité.

À l'époque du préavis de Mars, le quartier du Croset-Parc soulevait des doutes : avec seulement 4 % d'élèves par rapport à sa population, on pensait ne jamais atteindre les 11 %. Le développement était très lent. Mais progressivement, avec des changements de locataires et l'arrivée de nouvelles familles, la situation a évolué. Aujourd'hui, ce quartier aussi se rapproche du ratio de 11 %.

Nous continuons donc à fonder nos estimations sur les données urbanistiques en notre possession, ce qui nous permet de mieux anticiper les besoins scolaires de la commune.

Mme la Conseillère Maité Perez Chevallaz

Je voulais juste faire un petit rappel. J'ai fait partie de la Commission ad hoc qui s'était penchée sur la question de la location des conteneurs. La question de l'achat s'était déjà posée. Vu que la location était très chère, on nous avait répondu que ce n'était pas utile de les acheter.

Quand j'ai vu venir ce préavis, je me suis dit que c'était vraiment dommage que nous ayons raté le coche, d'autant plus que leur prix a pas mal augmenté.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/12 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/12,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'acquisition de containers permettant la réalisation d'une école provisoire ;
2. d'accepter l'acquisition et l'installation de 18 nouveaux écrans d'affichage numérique frontal ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'709'700.- (un million sept cent neuf mille sept cents) pour ces deux acquisitions.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiment scolaire » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.331 – Pontet – école provisoire (achat containers).

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- C'est avec **48 OUI**, 1 NON et 1 ABSTENTION que le **Préavis 2025/12 : Ecole provisoire au Pontet – Acquisition de containers – Demande de crédit est accepté.**

Mme la Présidente

M. le Conseiller Manière, vous pouvez revenir dans l'Assemblée.

Préavis 2025/13 : Collège Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Crédit d'étude

Mme la Présidente

Je passe, à présent, la parole à Mme la Conseillère Jade Hänni, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Jade Hänni

La raison pour cette rénovation et cette réaffectation du bâtiment Neptune est que le bâtiment est ancien et vétuste, et qu'il a été endommagé par les travaux à Chavannes.

L'espace de travail pour l'administration au Motty est actuellement insuffisant et qu'il n'est pas adéquat d'avoir des élèves allophones dans un site séparé du Pontet. La Commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis.

En conclusion, la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère Hänni pour son rapport.

Je passe, à présent, la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Le préavis a été présenté à la Commission qui n'a pas eu de remarque particulière, si ce n'est peut-être le souhait d'ajuster le budget du plan d'investissement 2026-2030.

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/13 tel que présenté.

Mme la Présidente

Je remercie M. Donzel pour son rapport.

J'ouvre, à présent, la discussion sur le préavis 2025/13 : Collège Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Crédit d'étude

M. le Conseiller Daniel Sage

J'ai souvent exprimé des réserves à propos du patrimoine bâti à Ecublens.

Mais, aujourd'hui, je me réjouis sincèrement de ce préavis qui va ouvrir la voie à un beau projet. Les intentions présentées sont à la fois pertinentes et convaincantes, elles nous permettent de nous projeter dans un projet qui permet :

- de préserver un bâtiment emblématique, qui peut devenir la carte de visite de notre ville,
- d'améliorer l'accueil de la population et renforcer la proximité avec les habitants,
- d'offrir de bonnes conditions de travail à une partie de notre administration,
- de maîtriser les coûts de rénovation d'un bâtiment ancien, Ce préavis accorde une large place à la durabilité, avec des engagements très complets : réutilisation du bâti, désimperméabilisation, biodiversité, végétalisation, et énergie.

En séance de préparation, j'ai aussi appris que la Municipalité envisageait de mettre en place progressivement un guichet unique regroupant tous les services à la population. C'est une excellente initiative, et je suis convaincu que ce bâtiment contribuera utilement à cette démarche.

Bien sûr, je soutiendrai ce préavis. Et j'invite la Municipalité à mener, en parallèle, une réflexion pour intégrer au mieux ce bâtiment dans un environnement béton/bitume, peut-être avec arborisation avec des arbres majeurs.

M. le Conseiller Eric Darbellay

J'ai une question à la Municipalité. Les arguments qui sont présentés dans le préavis sont tout à fait soutenables, en tout cas ils paraissent logiques.

J'ai une question. Cela présuppose que l'analyse est déjà faite au niveau des écoles sur la réallocation de ces salles de classe. On vient d'en discuter, en disant que ce n'est pas si évident d'allouer et de planifier le bon nombre de salles de classe. Je veux bien qu'il n'y en ait pas beaucoup dans ce bâtiment, mais ça présuppose qu'on a déjà des solutions, on a déjà fait l'analyse avant d'aller de l'avant avec ce crédit d'études.

J'en avais déjà discuté lors du Conseil d'établissement. C'est aussi la balance, c'est vrai, dans ce préavis, entre le confort de l'administration et puis les problèmes de planification pour l'école. Merci si vous pouvez nous donner quelques informations par rapport à ça.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je souhaiterais revenir sur les propos qui viennent d'être tenus, car j'avais omis de mentionner un argument supplémentaire concernant la question de l'achat.

En effet, à l'époque, nous n'avions pas encore la planification détaillée relative à la rénovation de l'ensemble de nos bâtiments communaux. Or, les containers s'avéreront particulièrement utiles dans ce contexte, notamment pour la rénovation de la Coquerellaz. Ils permettront d'accueillir des classes durant cette période de transition liées aux travaux.

Par ailleurs, les containers pourront également recevoir les classes spéciales, qui étaient parfois relogées au Collège Neptune. Cependant, force est de constater que le Collège Neptune est quasiment vide depuis plusieurs années. Il n'accueille que de très petites classes spéciales, ou ponctuellement une classe de langue. Ce bâtiment est sous-utilisé depuis longtemps, car il ne répond plus aux besoins actuels de l'enseignement. Ses locaux ne conviennent ni à des classes de primaire, ni à des classes de secondaire, et ses équipements, autrefois adaptés, ne le sont plus aujourd'hui.

Il est vrai qu'il a pu dépanner en offrant des salles de dégagement. Toutefois, même pour les élèves à besoins particuliers, son usage s'est révélé inapproprié. Je pense notamment à une classe spécialisée qui avait dû être installée au Croset l'année précédente, car les nuisances sonores des chantiers environnants rendaient impossible toute activité pédagogique pour des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Nous voyons donc qu'il ne s'agissait que d'un recours ponctuel, et qu'il s'agissait en réalité d'une sous-utilisation du bâtiment. Le directeur, qui a déjà tout exploré pour optimiser les espaces, pourra enfin disposer d'une marge de manœuvre. Je rappelle qu'il avait dû transformer la moindre salle disponible : vider une ancienne salle informatique encombrée de vieux ordinateurs, réaffecter divers locaux, et exploiter chaque pièce pour en faire une classe ou un espace de travail. Aujourd'hui, tout est saturé.

Avec l'arrivée de nouveaux habitants dans nos quartiers, et donc de nouveaux élèves, cette solution représente une véritable respiration pour nos écoles, qui doivent chaque année accueillir un effectif croissant.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je dépose un vœu concernant ce préavis 2025-2013 (collège Neptune, rénovation et réaffectation du bâtiment, crédit d'étude) que, par ailleurs je soutiens pleinement, mais j'aimerais qu'il soit complété sur un point particulier.

Au chapitre 8, « Description du projet », l'aménagement extérieur est évoqué. Le bâtiment se trouve en bordure immédiate de l'avenue du Tir-Fédéral, axe routier très bruyant. Le préavis propose que la végétalisation des espaces extérieurs fasse l'objet d'une attention particulière. Mais une telle végétalisation, si elle est évidemment souhaitable, ne suffira pas à atténuer le bruit routier.

Je souhaite donc que, dans le programme proposé pour ce bâtiment, la protection contre le bruit routier figure en bonne place par diverses méthodes, telles que des fenêtres anti-bruit, et l'atténuation du bruit aussi à la source par la pose d'un revêtement phono absorbant sur la route. Cette liste est, bien entendu, non exhaustive.

⇒ **Annexe 3**

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai deux questions. La première, quand on fait des travaux et qu'il y a des dégâts au bâtiment, normalement, c'est aux entreprises qui effectuent les travaux de réparer ces dégâts. J'aimerais savoir à quoi ça en est.

La seconde chose, vu que j'ai appris qu'il y aurait certains services de la commune qui vont aller dans ce bâtiment, est-ce qu'il est prévu un parking pour que les gens puissent aller dans ces services communaux ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

S'agissant des dégâts liés aux travaux de Chavannes, il est important de préciser que ceux-ci n'ont pas été causés directement par la commune de Chavannes. Celle-ci se retournera donc contre l'entreprise concernée. Bien entendu, ces problèmes ont été signalés à la commune de Chavannes, qui en a pris acte. Lorsque les travaux seront réalisés de notre côté, le montant des réparations sera identifié et réparti : la commune de Chavannes, ainsi que les autres organismes impliqués, devront assumer les coûts correspondants. Cette prise en charge est prévue, annoncée et connue.

En ce qui concerne le stationnement, il existe déjà un parking sur place. La grande cour, que vous connaissez, pourra être aménagée et arborisée. L'actuel parking sera maintenu afin de garantir un certain nombre de places, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les parents avec enfants ou d'autres usagers spécifiques. En revanche, il est probable qu'aucune place ne soit attribuée au personnel.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je tiens à remercier la réponse aux deux questions. Et pour le parking, je craignais que ce ne soit réservé que pour le personnel.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/13 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/13,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le crédit d'étude pour la rénovation et réaffectation du collège Neptune ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 518'000.- TTC (cinq cent dix-huit mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.241 « Neptune – assainissement et rénovation CE ».

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **51 OUI**, et 1 abstention **que le Préavis 2025/13 : Collège Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Crédit d'étude est accepté.**

8. Droit d'initiative

Mme la Présidente

Nous allons traiter le **point a. du droit d'initiative** : « **Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Schnorhk : « Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQ+ à Ecublens ».**

Avant de passer la parole à M. le Conseiller Schnorhk, je vais m'assurer qu'il ait au moins 5 membres de l'Assemblée qui soutiennent cette interpellation.

Celles et ceux qui souhaitent soutenir cette interpellation sont priés de lever la main. Il y a bien plus que 5 Conseillères et Conseillers. Nous pouvons procéder.

Je passe, de ce fait, la parole à M. le Conseiller Schnorhk.

M. le Conseiller Nicolas Schnorhk

C'était le 17 mai dernier. 28 communes vaudoises participaient au Challenge lancé par l'association VoQueer appelant à hisser un drapeau arc-en-ciel sur leurs bâtiments

communaux, dans le but de montrer le soutien de la commune aux luttes contre les discriminations et l'exclusion visant les personnes LGBTQ+.

Parmi elles, des communes aussi diverses que Dompierre, Lausanne, Moiry ou encore Bussigny. Mais Ecublens n'y figurait pas. De la même manière, au mois de juin dernier, à l'occasion du Mois des Fiertés, la commune de Lausanne lançait un « Mois d'actions et de visibilité LGBTQ+ », avec de nombreux événements autour de cette thématique.

La commune de Renens, quant à elle, dispose depuis quelques années maintenant d'une politique communale en faveur des droits LGBTQ+ et de nombreuses autres communes, comme Morges ou Nyon, agissent, à leur niveau, en ce sens, notamment en collaboration avec cette même association VoQueer.

Dans un monde où les droits des personnes concernées se restreignent, où environ un tiers des pays du monde réprime encore l'homosexualité, et où les changements de genre relèvent encore beaucoup trop souvent d'un parcours du combattant, dans un pays qui n'a pas encore interdit les thérapies de conversion et qui a dû attendre 2023 pour voir enfin les hommes bisexuels et hétérosexuels pouvoir donner leur sang, il est pourtant nécessaire que toute la société, toutes les institutions agissent pour une meilleure inclusion.

Permettez-moi de rappeler ici que la commune d'Ecublens compte parmi les plus jeunes de Suisse et parmi les plus diversifiées du Canton, avec près de 120 nationalités représentées, accueillant de nombreuses personnes LGBTQ+ qui ne peuvent pas exprimer librement leur identité de genre et/ou sexuelle dans leur pays d'origine. En ce sens, notre commune semble donc disposer d'une responsabilité particulière en la matière.

Face à ce constat, il est donc important d'agir, et on peut légitimement penser que la commune pourrait faire davantage afin de défendre les droits des personnes LGBTQ+, et notamment des Ecublanaïses et Ecublanaïses concerné·es. Il est nécessaire de garantir aux personnes LGBTQ+ résidant dans notre commune un accès facilité aux démarches administratives, rendues parfois difficiles par la crainte du jugement ou de potentielles discriminations. Il est nécessaire que la Municipalité s'engage pleinement dans le sens de la lutte contre les discriminations et affirme avec force et détermination cet engagement.

Pour ces raisons, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de statistiques ou de constats locaux concernant la situation des personnes LGBTQ+ à Ecublens ?
2. Des mesures spécifiques ont-elles été mises en place dans l'administration pour favoriser l'inclusion des personnes concernées (formations, procédures adaptées, communication inclusive, etc.) ?
3. La Commune collabore-t-elle ou envisage-t-elle de collaborer avec une association spécialisée comme VoQueer ?
4. Une réflexion stratégique est-elle en cours pour renforcer l'inclusion des personnes LGBTQ+ dans les politiques communales ?

5. La Municipalité serait-elle disposée à faire un geste symbolique d'engagement, tel que le hissage du drapeau arc-en-ciel sur un bâtiment communal à l'occasion du Mois des Fiertés ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente

Je remercie Monsieur le Conseiller pour son développement et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre de suite ou si elle préfère le faire lors d'une prochaine séance.

M. le Syndic, Christian Maeder

La Municipalité va répondre ultérieurement aux différentes questions posées. Nous prendrons le temps pour une réponse détaillée sur tous les points évoqués.

Mme la Présidente

Je prends note que la Municipalité ne souhaite pas prendre la parole ce soir et qu'elle préfère répondre à l'interpellation lors d'un prochain conseil.

Nous passons au point b. : Développement du postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Pour un parrainage des bancs publics ».

Avant de vous passer la parole, M. le Conseiller pour le développement de votre postulat, je vous rappelle que vous pouvez :

- soit, le renvoyer en Commission ad hoc, dans ce cas, il doit être soutenu par 1/5ème des membres présents
- soit, le renvoyer à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

En juin dernier, j'ai déposé un postulat proposant la mise en place d'un système de parrainage des bancs publics. Cette démarche fait écho à une proposition similaire soumise au Conseil communal de Lausanne, qui met en lumière une problématique intéressante.

Ce type de dispositif est déjà largement pratiqué dans de nombreux pays anglo-saxons. Concrètement, il s'agit de permettre à des familles, ou éventuellement à des entreprises, de parrainer un banc public moyennant une contribution financière. En contrepartie, une inscription – souvent un nom ou un court témoignage – peut être apposée sur le banc. Il s'agit d'un geste d'attachement au lieu, à la ville, ou simplement d'un moyen de conserver et partager un souvenir.

Les bancs publics, présents un peu partout, jouent un rôle important dans la vie quotidienne. Ils remplissent plusieurs fonctions : ce sont des lieux de rencontre, de partage, de repos, ou parfois simplement un endroit où l'on s'arrête pour poser ses sacs de courses le temps d'une pause. Ils portent donc une valeur symbolique et affective qui mérite d'être mise en avant.

Je propose ainsi que la Municipalité étudie l'opportunité d'instaurer un tel dispositif à Ecublens. Les modalités pourraient rester très souples, l'essentiel étant de rendre possible ce type de parrainage. Je précise que ce système est déjà pratiqué dans plusieurs communes de Suisse, notamment alémaniques. Il s'agit souvent de communes touristiques, où les visiteurs peuvent apposer une petite plaque commémorative sur un banc pour marquer leur attachement à un lieu.

Je trouve l'idée particulièrement intéressante et conviviale, et je propose donc de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité, afin qu'elle en étudie la faisabilité pour Ecublens.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Delabays pour le développement de son postulat. J'ouvre à présent la discussion sur ce postulat.

M. le Municipal Germain Schaffner

1. Un nombre suffisant de bancs publics déjà installés

La commune d'Ecublens dispose actuellement d'un réseau dense de bancs publics, comme le montre le plan affiché. Un nombre important de ces installations a été réalisé au cours des dernières années, en particulier à la suite des demandes exprimées par l'Association 55+, soucieuse de favoriser la mobilité et le repos des aînés.

2. Le parrainage vise surtout de nouveaux bancs à acquérir

Le mécanisme de parrainage proposé par le postulat s'applique essentiellement à l'installation de nouveaux bancs. Or, la Municipalité n'a pas prévu, prochainement, d'accroître significativement le nombre de bancs publics. L'entretien et la rénovation du mobilier urbain existant constituent déjà une priorité, qu'il convient d'assurer avec les moyens communaux.

3. Absence d'intérêt touristique

Le parrainage de bancs publics est souvent pertinent dans des communes à vocation touristique, comme les exemples mentionnés dans le postulat, où les bancs peuvent constituer un élément de mise en valeur du patrimoine ou de l'accueil des visiteurs. Tel n'est pas le cas d'Ecublens, dont l'attractivité ne repose pas sur ce type d'équipement. La valeur ajoutée d'un tel dispositif reste donc très limitée.

4. Autres considérations pratiques et de principe

- La gestion administrative d'un système de parrainage impliquerait un suivi supplémentaire (choix des emplacements, pose de plaques, renouvellement éventuel), sans bénéfice tangible pour la collectivité.
- L'introduction d'une forme de « sponsoring » dans l'espace public soulève également des questions d'égalité et d'opportunité, la Municipalité préférant maintenir une neutralité dans l'aménagement du territoire communal.
- Enfin, la politique de la commune privilégie un aménagement harmonieux et cohérent des espaces publics, piloté par les besoins de la population et non par des initiatives privées ponctuelles.

En conclusion et au vu de ces éléments, la Municipalité estime que la mise en place d'un dispositif de parrainage des bancs publics n'est ni nécessaire ni souhaitable pour Ecublens, et vous propose en conséquence de refuser la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Daniel Sage

À la première lecture, je me suis dit que ce postulat était bien sympathique... avec des tonalités lyriques, presque poétiques.

Et puis... non. Quelque chose ne va pas ! Je n'avais jamais pensé qu'un banc puisse avoir une telle charge symbolique représentant le bien-public. Pourquoi donc nos bancs devraient devenir le réceptacle des egos individuels ? Est-ce là le rôle de notre communauté publique de flatter les vanités de personnes privées ? Pourquoi devrait-on marchandiser notre bien public ? et on s'arrête où ? demain, un arbre "parrainé" ? Un lampadaire "sponsorisé" ?

Ce soir, j'ai réalisé que s'asseoir sur un banc public, ce n'est pas anodin : cela nous renvoie à un idéal du bien public, cela nous raconte aussi quelque chose de notre société qui est déjà bien trop mercantile et individualiste, n'en rajoutons-pas ! Ce n'est certainement pas les valeurs que l'on souhaite transmettre à nos enfants. Et si, quelqu'un ressent le besoin pressant de contribuer à l'entretien des bancs publics, eh bien, je suppose la commune accueillera volontiers les dons anonymes.

Je vous propose de classer ce postulat.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je n'ai pas l'intention de mener un combat mémorable autour de ce postulat. Mon objectif était avant tout de présenter une initiative conviviale, et certainement pas de créer une « usine à gaz ».

Je souhaite toutefois relever quelques éléments. Le coût d'installation d'un banc public est estimé à environ 2'000 francs en moyenne – c'est en tout cas l'évaluation faite par la commune de Lausanne. L'entretien annuel, quant à lui, se situe entre 1'300 et 1'500 francs, selon le type de banc. Bien que nos finances communales demeurent solides, il me semblait intéressant d'offrir aux habitants la possibilité de contribuer à l'embellissement de l'espace public, tout en réduisant, dans une certaine mesure, la charge supportée par la collectivité.

Au-delà de l'aspect financier, ce système aurait aussi une dimension symbolique et conviviale : des bancs parrainés, porteurs de sens, qui témoignent de l'attachement des habitants à leur commune. J'entends bien les remarques liées à la gestion administrative, mais je reste convaincue que notre commune, agile et innovante, a les moyens de mettre en place un tel dispositif sans grande difficulté.

Enfin, je tiens à relever les propos de M. Sage concernant le parrainage des arbres. Je partage pleinement cette idée et je serais ravie, à titre personnel, de participer à la plantation d'un arbre et d'y apposer une plaque, si cela peut, à mon échelle, contribuer à la biodiversité.

M. le Conseiller José Birbaum

Il me semble que nous rencontrons ce soir quelques difficultés de protocole. Nous avons reçu tout à l'heure une interpellation du Conseiller N. Schnorhk qui, à mon sens, correspond davantage à un postulat. En effet, puisqu'il est demandé un rapport, il ne s'agit pas réellement d'une interpellation. J'ose espérer que le choix de cette voie de l'interpellation n'a pas été motivé par la simplicité de la procédure, qui ne requiert que 5 signatures et non un vote du Conseil à la majorité pour son renvoi à la Municipalité. Selon moi, il aurait dû s'agir d'un postulat.

Par ailleurs, nous examinons maintenant un postulat – je rappelle qu'un postulat consiste précisément à demander un rapport et un avis de la Municipalité. Or, la Municipalité nous a déjà apporté exactement la réponse attendue à l'ouverture de la discussion, sans même que nous ayons à voter pour lui renvoyer le texte.

Je dois avouer que cela prête à confusion. Finalement, la question a reçu sa réponse.

Nous ne sommes pas en train de voter maintenant sur la mise en place effective d'un parrainage des bancs publics – ce qui, de toute façon, ne relève pas de notre compétence – mais simplement sur le renvoi d'un postulat à la Municipalité pour obtenir son avis. Ors cet avis nous a déjà été donné ce soir.

Il est donc clair que, puisque nous avons déjà reçu la réponse, il n'y a pas lieu de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Je rappelle à l'Assemblée que M. le Conseiller Delabays a demandé que son postulat soit renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 14 oui, **30 NON** et 6 abstentions **que le postulat « Pour un parrainage des bancs publics » est rejeté.**

Nous passons au **point c : Développement du postulat de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « Allô les pompiers, la caserne prend l'eau : Pour des infrastructures adaptées pour notre SDIS ».**

Avant de vous passer la parole M. le Conseiller pour le développement de votre postulat, je vous rappelle que vous pouvez :

- soit, le renvoyer en Commission ad hoc, dans ce cas, il doit être soutenu par 1/5ème des membres présents
- soit, le renvoyer à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

En juin dernier, j'ai déposé un postulat intitulé « *Allô les pompiers, la caserne prend l'eau – Pour des infrastructures adaptées à notre SDIS* ».

Pour rappel, lors de notre séance du mois de mai, nous avons reçu une lettre ouverte signée par le SDIS régional. Afin de déclarer mes intérêts, je précise avoir moi-même signé ce courrier en tant que membre du SDIS. Il m'a paru essentiel de relayer cette démarche, d'autant que des discussions similaires sont menées par des Conseillers d'autres communes, notamment à Chavannes et à Saint-Sulpice.

Le constat est préoccupant : depuis plusieurs années, le SDIS fait face à de nombreux défis. Le nombre d'interventions croît chaque année. Certes, la pandémie de Covid a marqué un ralentissement temporaire, mais depuis, l'activité a fortement repris. Or, les effectifs, eux, demeurent constants. Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires reste difficile : la charge liée à cet engagement est devenue contraignante, et les obligations familiales et professionnelles rendent la disponibilité plus compliquée. Cette situation se traduit par une pénurie particulièrement marquée de volontaires disponibles en journée, ce qui fragilise la capacité opérationnelle du service.

En parallèle, les infrastructures actuelles présentent d'importantes limites. Le SDIS couvre trois communes – Saint-Sulpice, Chavannes et Ecublens – et dispose de plusieurs sites : une caserne principale au SSR à Ecublens, une autre à Chavannes, ainsi que des locaux à Saint-Sulpice destinés au matériel de première intervention. Or, une grande partie de ces locaux est aujourd'hui vétuste et inadaptée. La Commission de gestion a d'ailleurs visité certains de ces sites et relevé, malgré quelques améliorations ponctuelles (par exemple l'aménagement d'un vestiaire féminin), plusieurs insuffisances persistantes : locaux exigus, salle de pause inappropriée, espaces de travail non conformes aux besoins.

À cela s'ajoute une problématique nouvelle : face au manque de disponibilité des volontaires en journée, le SDIS a envisagé la possibilité pour certains pompiers de télétravailler depuis la caserne, afin d'assurer une intervention rapide en cas d'alerte. Or, les locaux actuels ne permettent pas cette organisation.

Par ailleurs, des rumeurs circulent quant à l'intérêt de la voirie pour certains espaces de la caserne d'Ecublens, ce qui accroît encore l'urgence de trouver des solutions.

La commune de Chavannes est elle aussi confrontée à la vétusté de ses infrastructures. Cependant, faute de moyens financiers suffisants, elle ne peut assumer seule le coût d'une rénovation ou d'un agrandissement complet.

C'est pourquoi, avec d'autres collègues d'Ecublens et de communes voisines, j'ai souhaité initier cette démarche. À travers ce postulat, je demande à la Municipalité de conduire une étude circonstanciée afin de développer des infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs de notre SDIS, un service qui mérite toute notre considération et notre soutien.

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller Delabays pour le développement de son postulat. J'ouvre à présent la discussion sur ce postulat.

M. le Municipal Jean Cavalli

La Municipalité tient à rappeler que la commune d'Ecublens n'a nullement été inactive dans ce dossier. Depuis plus de dix ans, différentes démarches ont été entreprises afin

de répondre aux besoins en infrastructures du SDIS Chamberonne, en collaboration avec les communes partenaires de Chavannes et de Saint-Sulpice.

Dès 2013 déjà, Ecublens avait proposé deux sites pour l'implantation d'une nouvelle caserne intercommunale : l'un à Champ-Colomb et l'autre à Vallaire, sur des terrains communaux. Ces projets n'ont toutefois pas abouti. En effet, l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA), partenaire incontournable dans ce type de démarches, n'a pas validé ces emplacements en raison de critères opérationnels et logistiques stricts. À Champ-Colomb, les difficultés d'accès, notamment en raison du trafic important au niveau du pont bleu, rendaient l'emplacement inadapté pour garantir des interventions rapides. Quant au site de Vallaire, il a été jugé trop excentré par rapport aux zones urbaines denses de Chavannes et d'Ecublens, bien que favorablement situé pour Saint-Sulpice.

En 2017, une nouvelle piste a été étudiée, cette fois à Chavannes, dans un secteur situé à proximité du cimetière et des terrains de football. Cette option a retenu l'attention des trois communes et a été travaillée en concertation avec l'ECA. Le projet avait progressé de manière encourageante, au point qu'en 2021, la municipalité de Chavannes avait annoncé son intention de présenter un préavis en vue de sa réalisation. Malheureusement, le changement de législature a conduit à un revirement de position : Chavannes a décidé d'examiner la possibilité d'agrandir sa caserne actuelle plutôt que de construire un nouvel édifice intercommunal. Un avant-projet architectural a même été réalisé en ce sens. Cependant, en mars 2024, Chavannes a informé ses partenaires qu'elle n'était pas en mesure de donner suite dans l'immédiat, invoquant une surcharge de ses services et des contraintes financières importantes liées à d'autres investissements d'envergure. Le projet de nouvelle caserne a donc été reporté à 2026 au plus tôt, sa pertinence devant être réévaluée au début de la prochaine législature.

La Municipalité d'Ecublens regrette vivement ce report, car les infrastructures actuelles ne répondent plus entièrement aux besoins du SDIS. Dans un contexte de croissance démographique et de densification urbaine, les exigences en matière de sécurité civile sont appelées à augmenter. À cela s'ajoutent des risques accrus liés aux événements climatiques récents, tels que les fortes précipitations et les inondations, qui sollicitent de plus en plus régulièrement nos services du feu.

Il est toutefois important de préciser que, selon les assurances données par nos homologues de Chavannes, ce projet n'est pas abandonné. Il demeure inscrit dans leur horizon de planification et devrait être repris dès que les conditions locales le permettront. La Municipalité d'Ecublens poursuivra donc ses efforts pour maintenir le dialogue et préparer l'avenir de manière concertée, convaincue qu'une solution intercommunale est la plus adaptée pour répondre durablement aux besoins de la population.

Enfin, il convient de rappeler l'action déterminée d'Ecublens en faveur du SDIS Chamberonne. La Municipalité a défendu avec fermeté son autonomie lors des discussions autour du projet cantonal dit « VIDIS », qui visait à confier les interventions de jour aux pompiers professionnels lausannois. Une telle centralisation aurait non seulement affaibli notre capacité locale, mais également entraîné des coûts supplémentaires pour les communes. Grâce à une mobilisation concertée, cette option a pu être écartée, et le SDIS Chamberonne continue aujourd'hui à assurer ses missions avec efficacité et un haut niveau de réactivité, sans défaillance opérationnelle.

En conclusion, la question des infrastructures du SDIS Chamberonne n'a jamais été négligée par la Municipalité d'Ecublens. Celle-ci s'est montrée proactive, tant dans la recherche de solutions concrètes que dans la défense des intérêts de notre service. Elle demeure pleinement engagée à accompagner ce dossier et à soutenir les sapeurs-pompiers volontaires, dont le rôle est essentiel pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je tiens à remercier M. Cavalli de ce qu'il a dit. Je pense qu'il serait peut-être bon de reprendre aussi le projet de Vallaire, parce que j'ai appris qu'au SDIS Venoge, donc Bussigny, Crissier et Villars-Sainte-Croix, ils vont créer une caserne tout au nord, complètement dehors des villes. Et pour rappel, en tant qu'ancien commandant, C'est plus simple d'aller à un véhicule privé en dehors d'une ville et de pouvoir re-rentrer dans les villes avec des véhicules prioritaires. Donc je pense qu'il serait bien peut-être de relancer le projet de Vallaire, vu que Chavannes ne veut pas rentrer en discussion.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je remercie la Municipalité pour l'ensemble des éléments présentés, qui apportent de nombreux points rassurants.

Toutefois, je tiens à exprimer une inquiétude personnelle : la décision de la commune de Chavannes de se retirer temporairement des discussions et de reporter ce dossier à 2026 au plus tôt. Un tel report équivaut, à mes yeux, à repousser le problème aux calendes grecques. Cela traduit une certaine déconsidération de la part de Chavannes à l'égard des services de secours, qu'il s'agisse de la sécurité incendie ou de la gestion des inondations.

C'est pourquoi, même si nous avons obtenu aujourd'hui une réponse circonstanciée de la part de la Municipalité, je considère qu'il reste nécessaire de relancer une démarche commune. L'objectif est de soutenir la Municipalité dans ses discussions, en lui donnant un mandat clair et une légitimité renforcée. Le Conseil communal peut, par ce biais, offrir une impulsion politique supplémentaire afin que les trois communes concernées reprennent rapidement des discussions tripartites, dans un esprit constructif et apaisé.

Je suis conscient que de nombreux éléments relèvent de l'ECA. Toutefois, la loi cantonale sur les sapeurs-pompiers attribue également certaines compétences aux communes, notamment en matière de gestion et d'organisation des locaux. Ces responsabilités doivent être assumées par les communes, en coordination avec l'ECA.

C'est pourquoi je propose que notre Conseil prenne en considération ce postulat, non pas pour exiger immédiatement de nouveaux éléments de la Municipalité, mais pour lui offrir un appui politique clair. Cela permettrait d'encourager la relance rapide des discussions avec la commune de Chavannes, afin que ce dossier retrouve la place prioritaire qu'il mérite.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Je rappelle à l'Assemblée que M. le Conseiller Delabays a demandé à ce que son postulat soit renvoyé à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **32 OUI**, 13 non et 7 abstentions **que le postulat « Allô les Pompiers, la caserne prend l'eau : Pour des infrastructures adaptées pour notre SDIS »** renvoyé à la Municipalité.

Nous passons maintenant au point 8 d, toujours dans le Droit d'initiative.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme Belyse Nahimana

Je souhaite présenter et développer une interpellation urgente intitulée : **« Racisme structurel au sein de la police : comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population d'Ecublens ? »**

Permettez-moi d'en expliquer brièvement la raison. Vous avez toutes et tous pris connaissance des événements survenus entre le 23 et le 28 août derniers, largement relayés dans la presse. Ces faits ont suscité de nombreuses réactions et préoccupations.

À Ecublens, notre population est marquée par une grande diversité. Ces événements ont donc provoqué un sentiment d'inquiétude et parfois de peur au sein de certains habitants. Dans ce contexte, il me paraît essentiel de poser des questions à la Municipalité, afin de connaître sa position et de comprendre quelles mesures sont mises en place, d'une part pour rassurer la population, et d'autre part pour soutenir notre police communale, qui se trouve elle aussi dans une situation délicate.

Je sollicite donc le soutien de mes collègues conseillères et conseillers communaux pour que cette interpellation puisse être examinée dans le cadre de cette séance.

⇒ **Annexe 4**

Mme la Présidente

C'est au Conseil communal de juger si une interpellation est urgente ou non. De ce fait, nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 18 oui, **23 NON** et 10 abstentions que cette interpellation n'est pas considérée urgente.

Cette interpellation sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Quelqu'un d'autre, souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller José Birbaum

Je souhaite déposer une interpellation qui n'a rien d'urgent.

Ayant pris acte du vœu numéro un formulé par la Commission de gestion dans son rapport 2025, et notamment afin d'examiner la pertinence de ce vœu, je demande que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés

par Ecublens Plage, ainsi que du détail des produits pour l'année 2024 et pour l'année 2025. Compte tenu d'un délai nécessaire pour connaître tous les résultats 2025, une réponse concernant l'année 2025 peut attendre, si nécessaire, le dernier Conseil de l'année.

⇒ **Annexe 5**

Mme la Présidente

Cette interpellation sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'aimerais déposer une interpellation concernant les solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport à Ecublens. J'ai d'ores et déjà le soutien de plus de cinq Conseillères et Conseillers. Je ne sais pas si vous souhaitez que je développe le sujet ou que ce soit fait la prochaine fois.

⇒ **Annexe 6**

Mme la Présidente

De toute façon, cette interpellation sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil. Je vous laisse dire quelques mots.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Étant donné qu'au mois de mai, un préavis a été traité concernant le manque de salles de sport, et qu'il a été constaté qu'il existe un déficit important, puisque 100 périodes hebdomadaires d'éducation physique ne peuvent actuellement pas avoir lieu dans des salles adaptées, et considérant que la prévention par l'activité physique s'inscrit dès la petite enfance et tout au long de la vie, il me semble essentiel d'étudier des solutions à court terme, en attendant la mise en place de mesures plus pérennes, afin de garantir l'accès à l'activité physique pour nos jeunes.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je souhaite apporter une réponse rapide à cette interpellation, qui pourra éventuellement être développée par la suite.

Le manque de salles de gymnastique n'est pas un phénomène récent : il existe depuis au moins 15 à 20 ans. Depuis longtemps, de nombreuses mesures ont été mises en place pour pallier cette pénurie : activités en extérieur, périodes de natation, et diverses autres alternatives. Tout ce qui pouvait être envisagé pour permettre aux élèves de pratiquer la gymnastique et le mouvement a déjà été exploré.

À moins d'aller louer une salle dans une commune voisine, comme Chavannes, Planta ou Saint-Sulpice, qui elles-mêmes manquent et devront bientôt agrandir leurs infrastructures, il n'existe pas de solution miracle.

Toutes les périodes d'éducation physique sont bel et bien dispensées, même si elles ne se déroulent pas toujours dans une salle de gymnastique. Ce qui fait défaut, ce n'est

pas l'activité sportive en elle-même, mais un toit pour abriter les enfants lorsqu'ils la pratiquent.

Mme la Conseillère Anne Oppliger

Au nom du PSIG, je désire déposer un postulat qui s'appelle « Modernisation du règlement du personnel communal ».

En effet, le règlement actuel a été adopté en 2017 et il ne tient pas entièrement compte des évolutions des relations de travail et il nécessiterait une mise à jour afin que notre commune reste attractive sur le plan de recrutement de ses collaboratrices et ses collaborateurs.

⇒ **Annexe 7**

Mme la Présidente

Il sera aussi porté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au point suivant.

9. Communications municipales

Mme la Présidente

Nous passons aux communications municipales

a. Communications écrites

1. Construction d'un nouveau couvert sur le site de la déchetterie communale – Adjudication de l'étude

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

2. Collège Coquerellaz-Sempa – Etude portant sur la démolition et la reconstruction du bâtiment – Validation de la procédure gré à gré pour les prestations d'architectes et d'ingénieurs
3. Avenant au mandat d'accompagnement confié au bureau au bureau Amstein+Walthert pour la préparation d'un appel d'offres public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un chauffage à distance intercommunal avec la Commune de St-Sulpice
4. Déclaration des Villes de Genève et de Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza – Réponse du Conseil fédéral
5. Semaine en santé
6. Décompte de clôture – Rapport-préavis n° 2021/16 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Neiryndck demandant « d'engager une

étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac et couvrant la totalité du territoire communal »

7. Décompte de clôture – Préavis n° 2021/08 – Réalisation d'un Plan climat communal – Crédit-cadre – Réponses à divers postulats et vœux

b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.

Je vous rappelle que la discussion ne sera pas ouverte sur ce point.

Nous avons reçu deux réponses de la Municipalité :

1. Réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Daniela Miéville exprimé lors de la séance du 10 avril 2025 qui invite la Municipalité à évaluer l'opportunité de stationner des véhicules dans la cour du collège de la Coquerellaz lors de manifestations
2. Réponse au vœu de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, déposé le 22 mai 2025, lequel souhaite que la Ville d'Ecublens envisage concrètement le jumelage avec une ville palestinienne située dans la Bande de Gaza

c. Communications orales

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'ai quatre annonces à vous faire :

1. Pétanque de la Jeunesse

Ce samedi aura lieu la dernière pétanque de la Jeunesse. Profitez-en et allez-y nombreux : ils vous attendent, et la météo s'annonce belle — on croise les doigts !

2. Jubilé du Tennis Club d'Ecublens

Le Tennis Club d'Ecublens fête ses 90 ans les 13 et 14 septembre prochains. Au programme : des activités pour petits et grands, ainsi qu'un repas de gala le samedi soir, sous la tente sur la place du Pontet. Les nouveaux courts sont terminés et accessibles ; seul le Club house reste à finaliser. N'hésitez pas à venir découvrir et participer à la fête ! Encore toutes nos félicitations au Tennis club pour ce jubilaire.

3. Campagne “Ça y est, je m'engage pour ma commune”

La campagne, portée par l'association *politicienne.ch* en collaboration avec les communes vaudoises, fait étape à Ecublens le 25 septembre. Vos présidentes et présidents ont déjà reçu des informations à ce sujet.

Lors de cette soirée, chaque parti disposera d'une table pour accueillir les personnes intéressées à s'engager lors des prochaines élections. Ce sera l'occasion pour le public de découvrir le rôle des élu·e·s, de poser des questions, de comprendre comment se présenter et faire campagne, et surtout de rencontrer des personnes déjà engagées.

Merci de ne pas faire de cette soirée un débat sur des sujets politiques, mais bien d'accueillir simplement des personnes intéressées à s'engager.

Merci de relayer l'information autour de vous : le site ça-y-est-je-m-engage.ch contient tous les détails. Dix soirées sont organisées dans le canton ; celle d'Aigle, hier soir, a rencontré un très beau succès. Cette campagne s'adresse à tout le monde, et même si l'ADN de *politicienne.ch* est de valoriser et renforcer la place des femmes en politique, elle vise l'ensemble des publics.

4. Exposition à la Galerie du Pressoir

Enfin, une information plus personnelle, en tant que municipale en charge de la culture : du 19 septembre au 5 octobre, la Galerie du Pressoir accueillera une exposition de son président, Bob Blanchette sur le thème de la lutte suisse. Ses dessins au crayon évoquent bien plus qu'une tradition, et après la fête fédérale de lutte suisse du week-end dernier, le sujet est d'actualité !

Le vernissage aura lieu le 19 septembre. Des flyers sont disponibles à la sortie : je vous invite chaleureusement à venir découvrir cette exposition.

M. le Municipal Jean Cavalli

J'ai une information et une invitation à vous transmettre.

Le samedi 4 octobre, de 9h à 16h, se tiendra une journée intitulée : « Une journée pour découvrir les services de secours », au collège de la Chisaz à Crissier, sous chapiteau.

Cette journée permettra de découvrir, à travers des stands interactifs, les missions et les équipements de nombreux partenaires de la sécurité :

- la police de l'Ouest lausannois,
- la police cantonale vaudoise,
- l'ECA,
- le Service de protection et sauvetage de Lausanne,
- les SDIS Sorge et Chamberonne,
- les ambulances du TCS,
- la police faune et nature,
- et même, sous réserve de disponibilité, l'hélicoptère de la Rega.

Ce sera une occasion privilégiée de mieux connaître le travail de nos forces de police et de nos services de sécurité, en particulier à un moment où certaines inquiétudes s'expriment.

Enfin, pour clôturer cette journée, je vous invite à assister à la cérémonie d'assermentation des Policiers de l'Ouest lausannois, qui aura lieu au même endroit, à 17h30.

Une belle opportunité de mieux comprendre la mission de celles et ceux qui veillent chaque jour à la sécurité et au bien-être de notre population.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Madame la Présidente, je vous présente mes plus plates excuses. Je vous ai dit deux fois Monsieur le Président.

Le 4 octobre aura également lieu Ecublens en santé, avec notamment une raclette offerte à midi à la population, ainsi que de nombreuses autres animations.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur une information que vous avez déjà reçue : une invitation à participer, dans cette salle, le 23 septembre prochain, à une présentation sur les futurs Etablissements régionaux d'action sociale, ERAS.

Ces ERAS s'inscrivent dans la nouvelle gouvernance que le canton souhaite mettre en place dans le domaine de l'action sociale. Actuellement, nous faisons partie de l'Association Régionale d'Action Sociale de l'Ouest Lausannois, ARASOL, une association intercommunale. Le projet du canton est de remplacer ces associations intercommunales par des établissements régionaux de droit public, dont la mise en œuvre devrait être présentée au Grand Conseil d'ici juin 2026, pour un déploiement durant la prochaine législature.

Même si ce calendrier reste à confirmer, le canton a souhaité venir présenter cette réforme devant notre Conseil intercommunal, et surtout l'ouvrir à tous les Conseillers communaux des communes membres de l'ARASOL. C'est pour cette raison que vous avez reçu une invitation.

L'idée principale du canton est de rapprocher les domaines de la santé et du social, ce qui implique un redécoupage territorial. Nous avons la chance que notre territoire reste inchangé, puisque notre association d'aide et de soins à domicile (APREMADOL) correspond déjà au même périmètre que notre association régionale d'action sociale ARASOL. Ce n'est pas le cas dans d'autres régions du canton, où des regroupements seront nécessaires.

Il s'agit donc d'un changement important : la disparition progressive des associations intercommunales et l'arrivée d'une nouvelle gouvernance, avec moins d'implication directe des conseils communaux et des communes. C'est pourquoi il est important, pour celles et ceux qui s'intéressent à l'action sociale, d'assister à cette séance d'information.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée nous passons au point suivant.

10. Divers

Mme la Présidente

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'ai plusieurs divers, je ne sais pas si je peux les traiter à la suite ou si vous souhaitez qu'on fasse autrement. Le premier concerne Ecublens et ses entreprises suite au départ de Salt de Renens. Le deuxième concerne la conférence débat qui aura lieu dans le cadre d'Ecublens en santé. Et puis le troisième c'était une question par rapport à un nouveau squat qui vient de s'ouvrir à côté de chez nous et je voulais simplement avoir des précisions.

Mme la Présidente

Allez-y !

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Le premier point concerne donc Ecublens et ses entreprises.

Vous l'avez certainement suivi dans les médias : Salt, une grande entreprise qui contribue également à l'économie de Renens, a récemment décidé de s'installer à Prilly. Cette décision a suscité un certain émoi – ce qui n'a rien de surprenant, puisque ces grandes sociétés jouent un rôle central dans le dynamisme local. Elles génèrent des retombées économiques et sociales importantes : création d'emplois, impôts, consommation, investissements dans les infrastructures, etc.

On distingue ainsi :

- les retombées directes – comme l'impôt, l'emploi, la consommation ou encore les investissements immobiliers
- et les retombées indirectes, qui concernent notamment les emplois et les dépenses générées par les collaborateurs, ainsi que celles des entreprises partenaires travaillant avec ces sociétés.

À Ecublens, les entreprises représentent environ 20 % des recettes fiscales (impôts sur le revenu et sur le capital), tandis que les habitants, à travers l'impôt sur le revenu et la fortune, contribuent à environ 65 %. Les 15 % restants proviennent essentiellement de l'impôt foncier.

Ces derniers temps, plusieurs cas ont attiré l'attention : les difficultés rencontrées par Micarna, certaines rumeurs autour de Logitech, ou encore l'avenir de l'Ecotop de l'EPFL. On rappellera également que Migros a son siège vaudois à Ecublens, ce qui représente un employeur majeur et un acteur économique de poids, tant sur le plan fiscal que social. Migros a aussi contribué au développement d'infrastructures comme le chauffage à distance, dont bénéficie aujourd'hui la commune.

Dans ce contexte, je souhaite poser quelques questions à la municipalité au sujet des entreprises.

- Sur les quelque 7 millions de francs d'impôts payés en 2024 par les personnes morales, disposez-vous de statistiques permettant de savoir si seule une poignée d'entreprises contribuent de manière significative à ce montant ? Et si oui, lesquelles ? Je comprends bien qu'il existe un secret fiscal, mais ces données globales sont-elles disponibles ?
- Ma deuxième question est la suivante : quelles actions la Commune met-elle en place pour être à l'écoute des entreprises ayant une contribution socio-économique importante, ainsi que des PME locales, dont certaines collaborent directement avec elle ?
- Enfin, ma troisième question : Logitech est-elle toujours domiciliée sur le territoire communal ? Et où en est le projet Ecotop de l'EPFL, dont nous avons déjà largement débattu ici ?

Mme la Présidente

Un membre de la Municipalité souhaite déjà répondre ?

M. le Syndic, Christian Maeder

Bien que cela prenne, joliment, la tournure d'une interpellation, je veux bien répondre à ces quelques questions dans les divers.

Concernant les 7 millions d'impôts versés par les entreprises, la question était de savoir si un petit nombre d'entre elles contribue de manière disproportionnée. La réponse est non : heureusement, nous ne dépendons pas d'un seul grand contribuable. La participation est relativement bien répartie entre un nombre important de moyennes entreprises, ce qui limite le risque que le départ d'une grosse entreprise ait un impact majeur sur les finances communales.

En ce qui concerne l'écoute et l'identification des besoins des entreprises, la Commune organise régulièrement des rencontres. Certaines réunissent toutes les sociétés intéressées, tandis que d'autres se font sous forme de contacts privilégiés avec les grandes entreprises. La Municipalité organise parfois des repas afin d'échanger directement avec leurs directions. Récemment, nous avons ainsi rencontré les responsables d'Unimed, un des leaders mondiaux dans la fabrication d'aiguilles de seringues hypodermiques, ainsi que la direction de Logitech.

Enfin, pour répondre à la troisième question : oui, Logitech est toujours domiciliée sur le territoire communal.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Et puis le corollaire pour le projet Ecotope et EPFL, puisqu'on a cru entendre, en tout cas que ça a été publié dans les médias, que certains financeurs se tiraient du projet.

M. le Syndic, Christian Maeder

Le projet Ecotope suit son cours : il a été mis à l'enquête et nous attendons désormais le feu vert définitif du canton. Tout a été réalisé dans les règles de l'art, en collaboration avec les services cantonaux. Néanmoins, le canton soulève encore quelques points techniques liés au Plan d'affectation Vallaire (PA), alors même que ce plan a été élaboré conjointement avec eux. Nous espérons que la validation interviendra d'ici la fin de l'année.

Tant que le PA Vallaire n'est pas approuvé, il nous est impossible de délivrer le permis de construire d'Ecotope ni de lever les oppositions – qui, d'ailleurs, restent assez limitées. En effet, le projet a été conçu sur la base des nouvelles règles de ce plan. Cette situation bloque l'avancement. Or, sans permis de construire, il est difficile de convaincre des investisseurs. À l'inverse, dès qu'un projet dispose d'un permis, les financements deviennent beaucoup plus accessibles, car les investisseurs savent que le cadre administratif est sécurisé et que le projet pourra se réaliser.

Nous comptons donc sur une décision rapide du canton, afin qu'il lève les oppositions et qu'enfin le permis de construire puisse être délivré. Cela permettra de relancer la dynamique et d'attirer les financeurs nécessaires. Ecotope n'est pas un projet abandonné : il est en attente, mais il pourra se concrétiser.

Nous avons déjà investi beaucoup d'énergie dans ce dossier, et vous aussi, en soutenant le plan d'affectation Vallaire parallèlement à l'enquête publique d'Ecotope.

Nous vous remercions encore pour ce soutien. D'ailleurs, le canton lui-même nous avait incités à aller vite et à ne pas perdre de temps.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je vous remercie pour ces réponses plutôt rassurantes. Je vais peut-être poursuivre avec la question concernant le squat de La Cocarde qui s'est ouvert ces derniers jours et où il semblerait la police est intervenue, donc je voulais savoir si vous étiez au courant et quel était le statut puisque nous sommes voisins de cette maison à La Cocarde, anciennement la maison de feu M. Rouge.

M. le Syndic, Christian Maeder

J'ai été informé hier du squat de la Cocarde par un habitant, qui a signalé par courriel à l'administration avoir aperçu des personnes sur le balcon. Jusqu'à ma séance hebdomadaire avec M. Besson hier après-midi, je n'avais aucune connaissance de cette situation. J'ai alors appris qu'il y avait peut-être eu une intervention.

J'ai demandé à mon greffe de transmettre ce signalement au nouveau propriétaire, puisque, sauf erreur, la famille Rouge a vendu ce bien. Si le greffe a fait le nécessaire, les propriétaires sont donc avertis – mais il est probable qu'ils soient déjà au courant. En tout cas, si la police est intervenue, cela signifie que les propriétaires ont pris des mesures.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Et puis, le dernier divers, je prends ma casquette de l'Association des 55+, où j'organise un certain nombre d'activités, et je suis également membre du groupe de travail Ecublens en Santé.

Les 55+, seront très actifs sur cette semaine Ecublens en Santé avec :

- un marché artisanal habituel pendant 3 jours, du 1er au 3 octobre, pendant la journée au Centre commercial.
- une démonstration aussi de Line Dance Country, le vendredi 3 octobre à 15h
- notre présence au centre socioculturel CSCE le samedi 4 octobre.

Mais aujourd'hui j'aimerais vous parler particulièrement de cette conférence que nous organisons sur les labels alimentaires : « Comment s'y retrouver dans la jungle des labels alimentaires ».

Ce sera à l'espace Nicollier, au collège du Pontet, le 7 octobre à 19h avec :

- la présidente des femmes paysannes vaudoises, Mireille Ducret qui sera là et qui participera activement à la discussion sur les labels alimentaires
- Barbara Pfenniger de la FRC,
- Eddy Farina de la HESSO Genève et qui est diététicien

Il y aura aussi le témoignage vidéo exclusif de Catherine Cruchon-Griggs œnologue de la maison Cruchon. Ils seront encore en vendange d'où le témoignage vidéo de sa part.

C'est donc entrée libre, l'inscription est souhaitée pour des questions organisationnelles.

Je vous ai mis à disposition des petits flyers sur les tables et à la sortie. Prenez-les librement, distribuez-les autour de vous. Les enfants sont les bienvenus.

M. le Conseiller Gerald Lagrive

J'ai encore une question pour la Municipalité. J'ai remarqué que plusieurs des beaux panneaux installés sur les armoires électriques ont été tagués : un au Tir-Fédéral, deux à la rue du Villars, ainsi qu'une affiche collée au Pontet.

Je souhaiterais savoir s'il serait possible que le personnel communal, qui circule régulièrement dans la commune, prête davantage attention à ces panneaux et intervienne lorsque nécessaire. Par ailleurs, pouvez-vous préciser à qui nous devons signaler ce type de dégradations lorsque nous en constatons ?

M. le Syndic, Christian Maeder

Les tags semblent redevenir à la mode. Pas plus tard que ce week-end, dans la nuit de samedi à dimanche, une véritable campagne de tags est apparue, avec le slogan *Antifa*. Je dois avouer que je ne savais pas ce que cela signifiait. J'ai demandé à mon fils, qui m'a expliqué qu'il s'agissait d' « antifascistes ». En réalité, il s'agit souvent de jeunes qui utilisent ce terme sans forcément comprendre ce qu'est le fascisme : dès que vous n'êtes pas d'accord avec eux, ils vous qualifient de fascistes.

Quoi qu'il en soit, ces tags sont systématiquement effacés. Le personnel communal est là pour cela. Il est important, lorsque vous en constatez, de les signaler avec une photo et de les transmettre au service des travaux. Vous pouvez les envoyer directement à M. Marcos Morano (chef du service), qui réagit immédiatement.

Par exemple, les tags apparus dimanche dernier m'ont été signalés par une connaissance via WhatsApp ; j'ai pu aussitôt les transmettre à M. Morano, qui a envoyé ses équipes dès le lundi matin pour nettoyer la route Neuve ainsi que les abri bus concernés.

Donc, n'hésitez pas : si vous voyez des tags, adressez vos signalements à M. Morano, chef du service de la voirie, afin que l'intervention puisse être rapide.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

J'ai effacé moi-même deux fois des tags sur l'armoire qui se trouve en face de chez moi. Je voulais savoir à qui m'adresser si cela devait se représenter.

Mme la Conseillère Anuta Pichon

Je souhaite revenir sur la question du squat Maillefer. J'aimerais savoir si les personnes qui occupent ces lieux à Ecublens paient des impôts ou, au moins, la taxe de séjour. Elles bénéficient en effet des services de la commune. De même, qu'en est-il de l'impôt sur les chiens, puisqu'elles possèdent des animaux ?

Les habitants de la commune, eux, sont systématiquement informés, notamment par les journaux, de leur obligation de payer leurs impôts. Mais qu'en est-il de ces personnes ?

Le problème, c'est que si nous tolérons ce squat, un deuxième, puis un troisième ou un quatrième finiront par suivre. À Ecublens, cela donnerait le sentiment que « tout passe ». Je pense donc qu'il est nécessaire d'obtenir une réponse claire, ou mieux encore, une solution, car il faut agir.

M. le Syndic, Christian Maeder

Par définition, les squatteurs ne sont pas des habitants officiellement enregistrés de la commune d'Ecublens. Aucun d'eux ne s'est présenté au contrôle des habitants pour donner son nom, son prénom ou son adresse. Nous ne savons donc pas qui réside dans ce squat, ni combien de personnes y logent. Ni moi, ni l'autorité communale n'avons ces informations.

La police, de son côté, n'a pas procédé à des contrôles d'identité, car elle n'a pas reçu de mandat du Ministère public. En effet, une plainte pour violation de domicile a été déposée depuis plus d'un an auprès du Ministère public à Lausanne, et une procureure a été désignée. Mais le dossier n'a pas avancé depuis. Dans ces conditions, la police ne peut pas intervenir pour identifier les occupants. C'est ce qui explique la situation de blocage actuelle.

En principe, avec le permis de démolir que le propriétaire a obtenu, des discussions sont en cours entre lui et les squatteurs en vue d'un départ, qui devrait avoir lieu le 1er octobre. Nous espérons que cette date sera confirmée et respectée.

Ces informations nous ont été transmises par l'avocat du propriétaire, qui entretient un contact direct avec les squatteurs, contrairement à la Municipalité. De notre côté, nous poursuivons nos démarches par lettres et correspondances officielles afin de demander que la situation se débloque. Voilà ce que nous pouvons faire à notre niveau.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je ne voulais pas faire durer éternellement ce Conseil. Je me réjouis que le sujet du squat soit repris par d'autres collègues. Est-ce que je dois me réjouir de quitter la commune d'Ecublens vu que les squats commencent à pulluler ? C'est une autre question. Je voulais juste revenir sur ma lettre de démission. Je vous remercie d'en avoir fait la lecture.

Et puis juste vous dire un petit mot à votre attention avant de partir et de vous foutre la paix pour le reste de la législature. Que ça a été un plaisir de vous côtoyer tout au long de ces années, de travailler avec vous, de tous nos fructueux échanges, tant avec la municipalité, tant avec le Conseil et puis j'ai une pensée aussi pour les 25 collègues qui nous ont déjà quittés durant ces quatre dernières années, avec qui ça a été aussi un plaisir de collaborer.

Donc voilà, je vous souhaite bon vent, continuez de vous engager pour notre belle commune, et puis à bientôt dans d'autres circonstances.

Applaudissements de l'Assemblée

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 2 octobre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter une excellente suite de semaine.

Il est 22h19.

La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

1. courrier du Service des finances
2. lettre de démission du Conseil de M. le Conseiller Gabriel Delabays
3. Vœu de M. le Conseiller Nicolas Morel
4. Interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police: Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens? »
5. Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum : « Ecublens Plage : ses coûts en 2024 et en 2025 »
6. Interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport à Ecublens »
7. Postulat de Mme la Conseillère Anne Oppliger : « Modernisation du règlement du personnel communal »

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,

Madame la Présidente du CODIR, Monsieur le Président du CODIR,

Madame la Municipale, Monsieur le Municipal,

Madame et Monsieur membre du CODIR,

Madame la Boursière, Monsieur le Boursier,

Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission de gestion et/ou des finances,

Dans le courant de cet été, les communes et les associations de communes dont l'année de passage à MCH2 est « 2027 » ont démarré les premiers travaux en vue de présenter leur budget 2027 sur MCH2. Elles tiendront ainsi leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2027.

La Direction des finances communales (DFC) accompagne les boursiers, tout au long de cette transition, par l'organisation de séances de formation et d'échange. De nombreux documents et des formations en ligne sont aussi à leur disposition sur le [site internet MCH2](#). En outre, nous nous efforçons de répondre de manière rapide et pragmatique à leurs questions.

Des soirées d'information sont organisées en **janvier et février 2026** et s'adressent aux syndiques et syndics, municipales et municipaux, présidentes et présidents du Conseil, membres des commissions des finances (ou commissions de gestion le cas échéant) et aux boursières et boursiers des **communes et des associations de communes dont l'année de passage est « 2027 » uniquement**.

L'objectif de la séance est de permettre aux élu.e.s d'anticiper et de comprendre les changements de présentation des comptes induits par la mise en place du MCH2. Les bénéfices et les points d'attention de ce projet de grande envergure vous seront présentés. Vous pourrez ainsi agir en tant que relais vis-à-vis des autres personnes concernées par MCH2 au sein de votre collectivité.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#) (**délai 30 novembre 2025, maximum 4 personnes par entité**). Nous remercions d'avance les Présidentes et Présidents des Conseils de communiquer ces informations aux membres des commissions des finances (ou commissions de gestion le cas échéant).

Des séances de rattrapage seront organisées pour les nouvelles et nouveaux élu.e.s après les élections communales.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous présentons, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame la Présidente du CODIR, Monsieur le Président du CODIR,

Madame la Municipale, Monsieur le Municipal, Madame et Monsieur membre du CODIR, Madame la Boursière, Monsieur le Boursier, Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les membres de la commission, nos meilleures salutations.

Destinataires de ce courriel :
- communes et associations de communes 2027

-Préfets

Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

DIRECTION des FINANCES communales

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne

+41 21 316 41 09

sophie.mizar@vd.ch / www.vd.ch/dgaic

Monsieur
Gabriel Delabays
Route du Bois 53
1024 Ecublens VD

Présidente du Conseil communal
p.a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 3 septembre 2025

Démission du Conseil Communal

Chère Présidente, chère Daniela,
Chères et chers collègues du Conseil communal,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de Conseiller communal, ainsi que des postes que j'occupe dans les différentes commissions et délégations, et ce à compter du 1^{er} octobre 2025.

« Au revoir » a dit un certain Giscard. En début de législature, je n'aurais pas pensé écrire ces lignes. Mais la vie est faite de choix, de nouveautés et de compromis. La vie professionnelle évolue et des opportunités apparaissent. Ainsi, c'est pour suivre mon compagnon dans ces périples professionnels que je quitte notre belle commune, pour rejoindre les bords d'un autre lac à Yverdon. Nos préoccupations citado-campagnardes me manqueront, nous avons la chance d'avoir une Ville à taille humaine ouverte sur le monde, ainsi que sur la nature et les champs qui nous entourent.

Ces dernières années, j'ai eu l'opportunité de contribuer à des projets importants pour Ecublens et à des échanges enrichissants au sein de notre Conseil. Je vous en remercie. L'engagement qui nous caractérise, au service de la population, je continuerai de le garder en espérant rejoindre les rangs du législatif yverdonnois.

A ceux qui ont des idées pleines la tête, je leur dis continuer d'en avoir. Mais je ne peux oublier de leur conseiller de garder en mémoire les principes de notre fédéralisme : à chacun ses compétences et ses tâches, tous les combats ne peuvent être menés dans tous les lieux. Dans tous les cas, je vous souhaite à toutes et tous, chères et chers collègues, de poursuivre de bons échanges et pleins de bonnes choses.

En espérant vous recroiser prochainement dans d'autres contextes, je vous prie d'agréer, chère Daniela, chères et chers collègues, mes salutations engagées.

Amities,


Gabriel Delabays

Conseil communal Ecublens VD, 4 septembre 2025
Voeu, Nicolas Morel

Je dépose un voeu concernant le préavis 2025/13 (collège Neptune, rénovation et réaffectation du bâtiment, crédit d'étude). Je soutiens pleinement le préavis, mais j'aimerais qu'il soit complété sur un point particulier.

Au chapitre 8 (description du projet), l'aménagement extérieur est évoqué. Le bâtiment se trouve en bordure immédiate de l'avenue du Tir-Fédéral, axe routier très bruyant. Le préavis propose que la végétalisation des espaces extérieurs fasse l'objet d'une attention particulière. Mais une telle végétalisation, si elle est évidemment souhaitable, ne suffira pas à atténuer le bruit routier.

Je souhaite donc que, dans le programme proposé pour ce bâtiment, la protection contre le bruit routier figure en bonne place, par diverses méthodes telles que des fenêtres anti-bruit, et l'atténuation du bruit à la source par la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route (liste non exhaustive).



Type :



Postulat



Motion



Amendement



Autre (préciser) : Interpellation Urgente

Racisme structurel au sein de la police: Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens?

Introduction

L'interpellation fait suite à la mort du jeune Marvin, 17 ans, survenue à Lausanne dans la nuit du 23 au 24 août dernier puis aux révélations accablantes de la Municipalité de Lausanne le 25 août, jetant la lumière sur l'existence d'un racisme structurel au sein de la police lausannoise. Les deux groupes whatsapp "Pirates F." et "Les Cavaliers" échangeaient des blagues de très mauvais goût depuis 2016. Fort heureusement, il existe encore des agentes et agents de police qui font leur métier avec bravoure et diligence. Ils ont toute mon admiration.

Néanmoins, ce qui a été révélé au grand jour notamment les conversations whats'app à caractère raciste, sexiste, antisémite, homophobe et chargées de discrimination, témoigne d'un aveuglement éthique qui gagne de plus en plus les rangs de certaines institutions étatiques, comme la Police, qui au départ avait le rôle de veiller à l'ordre et à la sécurité publique. Par ailleurs, elle détient une force coercitive qui lui permet d'agir fortement en cas de nécessité, ce qui peut conduire à des drames. Or, les malheureux événements entre la police et les personnes racisées se multiplient et créent un sentiment d'insécurité et de grande peur au sein de la population migrante, notamment africaine. Pour rappel, entre 2017 et 2025 sept personnes d'origine africaine ont perdu la vie suite à une intervention policière. Aucune d'elle n'avait 40 ans¹. Les familles endeuillées ont peu de moyens d'agir contre le pouvoir du système politique qui, comme l'a dit l'ancien conseiller fédéral Alain Berset, agit "aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire".

En termes d'actions, la confédération a publié un *Rapport sur le monitoring de la discrimination raciale et de l'antisémitisme en Suisse*² le 27 août dernier. Il met en évidence les limites des stratégies actuelles dans la lutte contre le racisme tout en établissant un bon nombre de recommandations à mettre en place pour améliorer la prise en charge des victimes. Nous saluons l'arrivée en 2026 d'une première stratégie nationale de lutte contre toute forme de discrimination raciale.

¹[Poubelles en feu et tirs de mortiers: émeutes à Lausanne après la mort d'un jeune scootériste](#)

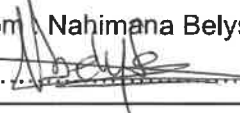
² https://www.frb.admin.ch/dam/fr/sd-web/riOdByao31nw/Bericht_Monitoring_Rass_Antisemit_f.pdf

La police municipale de Lausanne a également annoncé une réorganisation et des réformes à venir plus particulièrement l'organe indépendant doté d'un pouvoir judiciaire.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité d'Ecublens:

1. Après les révélations qui ont secoué la population lausannoise et la Suisse entière, est-ce que la Municipalité a engagé une action particulière pour savoir si des pratiques similaires existent au sein de la PolOuest, ou s'il n'y a pas un ou des agents concerné par l'affaire dévoilée le 28 août dernier?
2. Nous savons que les policiers travaillent parfois dans des situations pénibles sous stress, pouvant déboucher à des débordements. L'incompréhension est souvent réciproque entre les forces de l'ordre et les personnes issues de la diversité. Quel est le soutien qui est donné aux agents pour leurs efforts dans la lutte contre le racisme au sein de leur institution et dans l'accomplissement de leur devoir? Comment la Municipalité d'Ecublens envisage-t-elle de restaurer la confiance de la population d'Ecublens vis -à-vis de la police?
3. Le canton de Genève avait sauté le pas en 2007 en introduisant un organe autonome Inspection générale des services (IGS), placé sous les ordres du procureur général pour traiter efficacement les plaintes internes des collaboratrices et collaborateurs de la police. Est-ce que quelque chose de ce type est envisageable dans le canton de Vaud ? Quelle est la position de la Municipalité sur un contrôle de la POL? Insiste-t-elle pour mettre un tel système en place ?
4. Si un incident comme celui qui s'est passé à Lausanne venait à se produire Ecublens ou dans le district, quelles seraient les compétences de la Municipalité et quel serait son plan d'action, si ce cas venait à se produire? Sachant que notre commune n'a pas de police municipale, mais que nous avons un Municipal chargé de la sécurité publique.
5. En réponse au postulat intitulé « Pour une politique communale volontariste de lutte contre le racisme et les discriminations », la Municipalité nous a communiqué prévoir une formation obligatoire pour les collaborateurs de la commune d'Ecublens. Est-ce que la formation a déjà démarré? Est-ce que les agent et les agentes de la Police sont concernés par ces formations? A quelles institutions sont-elles dispensées

Nom, prénom : Nahimana Belyse

Signature : 



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le

Type :

☐ Postulat

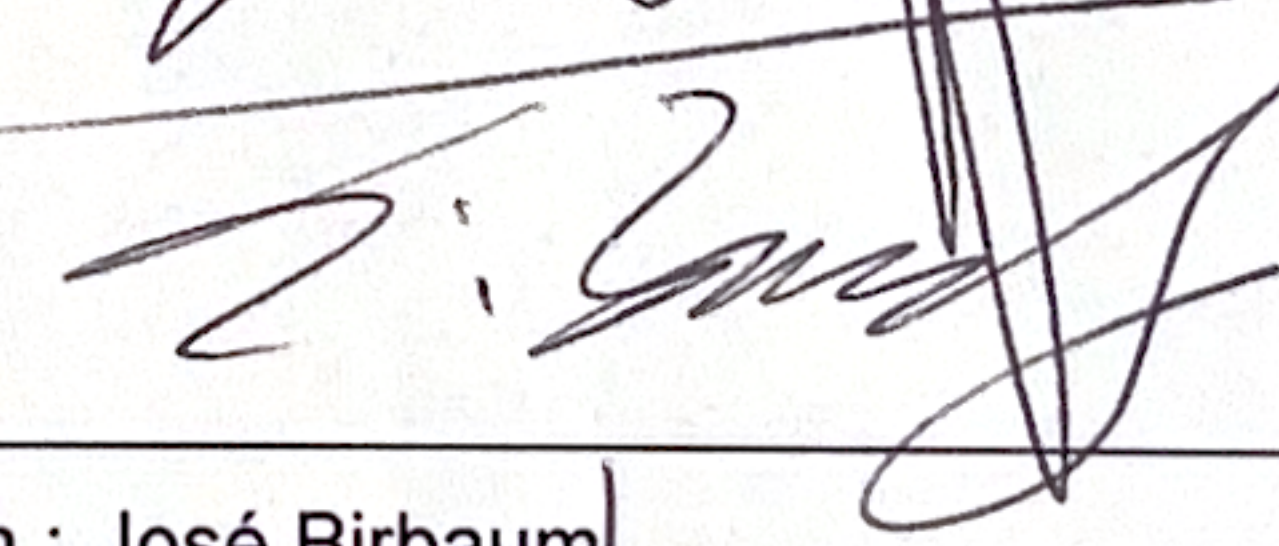
☐ Motion

☐ Amendement

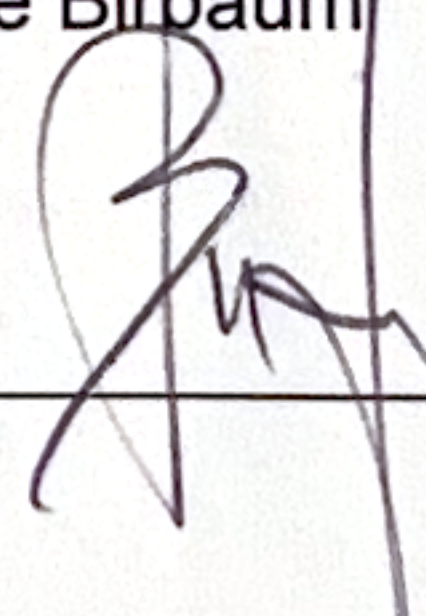
☒ Autre (préciser) : Interpellation

Ayant pris acte du vœu no 1 formulé par la commission de gestion formulé dans son rapport 2025, et notamment afin d'examiner la pertinence de ce vœu, je demande que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés par Ecublens Plage ainsi que du détail des produits, pour l'année 2024 et pour l'année 2025. Compte tenu d'un délai nécessaire pour connaître tous les chiffres 2025, une réponse concernant l'année 2025 peut attendre si nécessaire le dernier conseil de l'année.

Approuvent cette interpellation:

- 1) Gaudy-Mub Ziadine Ziadine Gaudy-Mub
- 2) Lagrue Gerald G. Lagrue
- 3) Delabays Gabriel 
- 4) Brisdorf Basile 
- 5) Sandoz Cedric 

Nom, prénom : José Birbaum

Signature : 



Interpellation de Frédérique Landry-Reeb

Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport

Lors du traitement du Préavis 2025/11 en mai 2025, il nous a été communiqué par la Municipalité que :

- Pour les besoins scolaires, on dénombre un manque d'environ 100 périodes hebdomadaires de sport.
- Les salles de sport sont également énormément utilisées par les associations et arrivent à saturation (94% d'utilisation)
- La situation est aujourd'hui particulièrement critique.

En parallèle :

- Les coûts de la santé ne cessent d'augmenter
- Le surpoids et l'obésité augmentent en particulier chez les enfants, les jeunes.
- L'incidence de maladies cardiovasculaires et les risques qui y sont liés peuvent être minimisés dès le plus jeune âge par des mesures de prévention, comprenant notamment l'activité physique.

Même si le Conseil communal a accepté un crédit d'étude pour un concours de projets en vue du développement du secteur du Pontet (Préavis 2025/11), il n'y aura vraisemblablement pas de construction de nouvelles salles de gymnastique à court terme.

Je demande donc à la Municipalité des explications et un inventaire de solutions à court-terme, palliant le manque de salles de sport, pour les besoins scolaires et ceux des associations sportives d'Ecublens.

(y compris dans des locaux actuellement vacants ou utilisés pour la pratique sportive et n'appartenant pas à la Commune).

Ecublens, le 04.09.25., Frédérique Landry-Reeb

Frédérique Landry-Reeb

Soutenue par



Nom/Prénom

Signature

Nirvika Danila

Nirvika Danila

Delabays Gabriel

Delabays Gabriel

Beschoff Basile

Beschoff Basile

A. Fichon

A. Fichon

De Thomas

Jean-Claude Meunier

G. Fagnier
T. Nanière

Gerald Lagrive



Ecublens VD, le 04.09.2025

Type :	☒ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☐ Autre (préciser) :		

Modernisation du règlement du personnel communal - postulat

Déposé par : Valérie Bernier, Daniel Sage et Anne Oppliger pour le PSIG (sous réserve d'acceptation par le groupe).

Le règlement du personnel communal d'Ecublens a été adopté en 2017. Or, depuis lors, le paradigme des relations de travail a profondément évolué. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance du bien-être au travail, de la prévention des risques psychosociaux et de la possibilité d'aménager les conditions de travail, notamment à travers le télétravail.

Dans le même temps, les attentes du personnel se sont transformées, en lien avec les enjeux de santé mentale, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de développement des compétences, ou encore de justice sociale. Pour rester un employeur attractif, la Commune doit s'assurer que son cadre réglementaire est en adéquation avec ces évolutions.

Certaines communes vaudoises, comme Nyon, ont d'ores et déjà modernisé leur règlement du personnel afin d'y intégrer ces préoccupations, de manière participative et structurée.

Le Parti Socialiste et Indépendants de Gauche a l'honneur de demander à la Municipalité :

- de procéder à une étude approfondie en vue de la modernisation du règlement du personnel communal ;
- d'associer les services concernés, ainsi que l'association du personnel communal (APCE), à cette démarche ;
- de poser les jalons d'un calendrier clair pour l'élaboration d'un nouveau règlement ou d'une révision substantielle.

Nous invitons la Municipalité à veiller à ce que cette future réforme :

- tienne compte du bien-être du personnel, notamment en matière de santé et sécurité, de prévention du mobbing et de mise en place d'un référent de confiance ;
- intègre les possibilités de télétravail, tant lorsqu'il est souhaité que lorsqu'il est nécessaire faute de place ;
- propose des mesures pour améliorer la mobilité des employés venant au travail ;
- favorise le développement professionnel, la formation continue et l'acquisition de compétences, notamment numériques ;
- renforce l'inclusivité, par exemple en élargissant les congés parentaux, en reconnaissant le rôle des proches aidants, en valorisant les maîtres d'apprentissage ou en luttant contre les bas salaires ;
- informe clairement les femmes nouvellement employées de leurs droits et obligations en matière de protection de la maternité ;

+

Nom, prénom :

Signature :

Daniel Sage
[Signature]

Oppliger Anne Bernier, Valérie
[Signature] *[Signature]*



Ecublens VD, le 04.09.2025

Type :

☒ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☐ Autre (préciser) :

- finance des places d'accueil de jour pour les enfants des collaborateurs qui ne résident pas sur le territoire du réseau AJESOL;
- s'inscrive dans les cinq valeurs fondamentales de la Commune, déjà transmises à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs (en cours, ce sera le cas en septembre) : esprit d'équipe, confiance, créativité, responsabilité et respect ;
- mette l'accent sur d'attractivité de la Ville, dans un marché de l'emploi compétitif, afin d'attirer les bons collaborateurs.

Ce postulat vise à accompagner la Commune d'Ecublens dans sa volonté de rester un employeur exemplaire, attractif et fidèle à ses valeurs, en mettant à jour un règlement qui ne reflète plus pleinement les réalités et les attentes actuelles du monde du travail.



Nom, prénom :

Signature :